



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tourisme social

Question écrite n° 101424

Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les difficultés qui touchent le tourisme social. Depuis 2006, l'État n'a accordé aucun financement en faveur de la rénovation du patrimoine touristique social, alors même que les résidences de tourisme commercial sont aidées à travers une politique de défiscalisation. Cela pose la question du rôle du tourisme au sein des politiques publiques. Est-ce simplement un secteur permettant de dégager du produit intérieur brut ou lui reconnaît-on un réel rôle social ? Rappelons qu'en Grande-Bretagne, le non-départ en vacances figure parmi les critères de pauvreté. Cela pose également la question de l'application de la loi handicap. Les délais laissés par la loi de 2005 en matière d'accessibilité arrivent bientôt à échéance. Sans financement, les associations de tourisme social ne pourront pas assumer la mise aux normes de leurs établissements. Aussi, il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour faire face à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101424

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2011, page 1903

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)